COMMUNE DE VILLE SOUS ANJOU

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal du 13 mai 2025

PV-CM N°25-04 DU 13/05/2025

L'An deux mil vingt-cinq, le treize mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de VILLE SOUS ANJOU, s'est réuni en session ordinaire sur la convocation de Monsieur Luc SATRE, Maire.

Conseillers Municipaux : En exercice : 14 Présents : 8 Votants : 10

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 5 mai 2025.

PRESENTS : M. SATRE, M. THIVOLLE, Mme PELLAT, M. LAFUMAS, M. GUIGUES, M. TELMON, Mme KHELIFI, Mme HITIER

Madame Sandrine SERVONNAT donne pouvoir de vote à Madame Josiane PELLAT.
Madame Nathalie MORAND donne pouvoir de vote à Madame Eliane KHELIFI.

Monsieur Virgile MONCHAUX est excusé.
Monsieur Jacky LAURAND est excusé.
Madame Gilliane GROS est excusée.
Monsieur Sébastien GOYET est excusé.

M. le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Josiane PELLAT est désignée pour remplir cette fonction.

1. Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 4 avril 2025 qui est adopté à l'unanimité.

2. Délibération relative à la demande d'attribution du fonds de concours de la CC EBER – Création d'un local commercial + logement

Monsieur le Maire indique que la Communauté de Communes EBER a la faculté de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement de ses communes membres dans le cadre de l'article L 5214-16 du Code Général des collectivités territoriales. A ce titre la CC EBER en a délibéré le 26 juillet 2021 et à l'unanimité a émis un avis favorable à l'attribution d'un fonds de concours à ses communes membres.

En voici les modalités d'attribution :

- Enveloppe globale sur le mandat de 6 ans de 3 700 000€ soit 100 000€ par commune pour la durée du mandat
- Le fonds de concours peut être réparti sur plusieurs opérations de la commune ; il n'y a pas de montant minimum de fonds de concours
- Les fonds de concours sont réservés aux investissements directs des communes pour lesquels celle-ci assurent la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- Le montant du fonds de concours de la CC EBER ne peut pas être supérieur à la participation restant à la charge de la commune, le fonds de concours de la CC EBER rentrant dans l'enveloppe maximale des 80% de subventions
- Les fonds de concours donnent lieu à délibérations concordantes du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal
- Un acompte unique et maximum de 30% du fonds de concours pourra être versé par la CC EBER sur présentation d'un montant de facture au moins égal au double de l'acompte sollicité. Le solde du fonds de concours sera réglé en fin d'opération à réception des justificatifs de factures et du plan de financement définitif.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander l'attribution de cette aide financière.

3. Délibération relative à l'implantation de nouveaux abris bus sur la commune – Approbation du projet et demande de subvention auprès de la Région

Monsieur le Maire rappelle la demande formulée par plusieurs familles d'installation d'abribus sur les points de ramassage des enfants devant se rendre dans les établissements scolaires de Ville-sous-Anjou et de Salaise-sur-Sanne.

Monsieur Henri THIVOLLE, 1er Adjoint au Maire, présente d'une part l'état actuel des différents points de ramassage de ces enfants et, d'autre part, le besoin de sécurisation de ces points de ramassage.

Il précise qu'après avoir échangé, d'une part, sur la localisation de ces abribus avec les services de la DTT qui ont validé les emplacements et, d'autre part, avec les services de la Région AuRA sur les modalités d'installation des abris bus (fourniture et montage gratuits des abribus par la Région AuRA), seule la réalisation des dalles supportant les abribus reste à la charge de la commune.

Il propose l'installation des abribus et signalisation comme suit :

- Carrefour Poncin : le point de ramassage est positionné sur la route de Vienne. Un abribus sera installé ainsi que la signalisation correspondante.

- Carrefour Poncin : le point de ramassage est positionné sur la route de la Chapelle. Un abribus sera installé ainsi que la signalisation correspondante.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet d'implantation et autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la Région.

4. Point sur les projets en cours et la vie communale

- Monsieur Hervé GUIGUES présente les derniers éléments de travail du cabinet Baudet et Mazoyer sur le projet d'aménagement de l'OAP de Terrebasse suite aux remarques du Conseil Municipal formulées lors de la séance du 4 avril dernier.
  Le Conseil Municipal valide la révision du projet. Il valide également le lancement de la phase consultation du projet avec la levée d'option 3 prévue au contrat. Une restitution auprès du groupe de travail est prévue pour le mardi 3 juin 19h/20h30, elle sera pilotée par les élus.
  Comme préconisé nous souhaitons également pouvoir défendre avec vous le projet révisé auprès de l'ABF -> modalités à définir ensemble.
- Après l'acceptation de l'offre d'achat des bâtiments de l'ancienne école/mairie votée par le Conseil Municipal le 4 avril dernier, la procédure suit son cours ; un cabinet de géomètre doit réaliser le bornage de la parcelle, le diagnostic énergétique a été réalisé.
- Travaux sur le chauffage à l'école : dossiers de subvention en attente.

5. Questions diverses :

- Monsieur Henri THIVOLLE explique qu'il a assisté à la commission voirie de la Communauté de Communes EBER, pour l'instant tous les travaux/aménagements demandés par notre commune sont toujours en attente. Une avancée cependant sur « Le chemin de la Sanne » avec le passage d'une partie en agglomération ce qui permettra d'imposer une limitation de vitesse.
- Le cabinet de kiné souhaite l'installation de la climatisation dans ses locaux et il propose de prendre en charge le coût.
- Il est rappelé que toutes les associations doivent présenter leur bilan financier pour avoir le versement de la subvention qui leur a été attribuée pour 2025.

DEPENSES REALISEES SUR LA PERIODE : JANVIER A AVRIL 2025

ENTREPRISES	OBJETS	MONTANT TTC
	FONCTIONNEMENT	
PRIMAGAZ	LIVRAISON GAZ SALLES DES FETES + MAIRIE (2 LIVRAISONS)	3 920.96 €
POLI PATRICE STATION	LIVRAISON CARBURANT TRACTEUR	1 500.00 €
COMODIS	FOURNITURES ENTRETIEN ECOLE + SALLES DES FETES	1 970.33 €
SAUVIGNET DUMAS France	SACS SEL DE DENEIGEMENT	474.24 €
SOUFFLET VIGNE	OPERATION ENGAZONAGE CIMETIERE	590.02 €
LE REFUGE DES MOTS	LIVRES MEDIATHEQUE	1 324.92 €
CENTRE SOCIAL LES 4 VENTS	TEMPS ANIMATION PERISCOLAIRE	17 041.52 €
SICRE LEMAIRE	CONTRAT DE MAINTENANCE NUISIBLES	798.55 €
CDG38	CONTRAT ARCHIVAGE	1 630.00 €
ANJALYS	CHARGES DE COPROPRIETES APPARTEMENTS RS CHAMPERIN	1 369.20 €
LOCAMUC	LOCATION MATERIEL ENTRETIEN ECLAIRAGE SALLE DES FETES	927.60 €
EUROFEU	CONTRAT CONTRÔLE EXTINCTEURS	2 125.33 €
MCPR	MAINTENANCE CHAUDIERES BATIMENTS COMMUNAUX (SALLES DES FETES + MAIRIE)	600.00 €
LAURENT TP	REHABILITATION CHEMIN DE LA PLAINE	6 192.00 €
KILOUTOU	LOCATION MATERIEL BROYEUR	802.81 €
BERGER LEVRAULT	MAINTENANCE LOGICIELS	3 333.56 €
KOESIO	MAINTENANCE TELEPHONE ECOLE	693.60 €
MD INFORMATIQUE	MAINTENANCE PARC INFORMATIQUE MAIRIE + ECOLE	2 148.00 €
BERGER LEVRAULT	ABONNEMENT BL-ENFANCE	1 966.61 €
GROUPAMA	ASSURANCE MAIRIE	6 183.78 €
SMACL		8 484.76 €
4S RECEPTION	REPAS DES AINES	2 196.00 €
L'INGREDIENT	REPAS DU BUDGET	856.90 €
SACPA	CONTRAT DE FOURRIERE ANNEE 2025	1 480.73 €
SASS DES 4 VILLAGES	PARTICIPATION ANNEE 2025	63 217.34 €
FAMILLE REY	RETROCESSION CONCESSION	1 417.78 €
	TOTAL GENERAL FONCTIONNEMENT	**133 246.54 €**
	INVESTISSEMENT	
MD INFORMATIQUE	ECRAN DE M. LE MAIRE + IMPRIMANTE MAIRIE + POSTE INFORMATIQUE SECRETARIAT	4 386.00 €
JPG	MOBILIER SECRETARIAT DE MAIRIE	442.80 €
BAUDET ET MAZOYER	ETUDE EXTENSION CENTRE VILLAGE	8 607.00 €
CFAUA		5 671.50 €
CRAYONNE URBAIN		7 609.50 €
ONNIX SAS		1 911.72 €
LES AS DES CARREAUX	LOCAL KINE + LOGEMENT	7 552.87 €
	TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	**36 181.39 €**

La date du prochain Conseil Municipal est programmée :

- Mardi 17 juin à 20h30

Fin de la séance à 22h45
PV CM 25-04 du 13 mai 2025.

Monsieur le Maire,
Luc SATRE

La Secrétaire de séance,
Madame Josiane PELLAT